Le Mag' de SUMÈNE-ARTENSE

Communauté de Communes Sumène-Artense

Présentation des nouveaux élus - p.3

Et aussi...

- Budgets 2020 - p.7
- OPAH - p.8
- Exposition 2020/2021 sur la Piste Verte - p.8

SEPTEMBRE 2020

Antignac • Bassignac • Beaulieu • Champagnac • Champs-sur-Tarentaine-Marchal • Lanobre • La Monselie
Madic • Le Monteil • Saignes • Saint-Pierre • Sauvat • Trémouille • Vebret • Veyrières • Ydes

EDITO

C'est un nouveau mandat qui s'ouvre à nous : le 15 juillet dernier, les élus m'ont accordé de nouveau leur confiance pour continuer à présider cette Communauté de communes. Je suis entouré par une équipe dynamique qui a à cœur l'intérêt de notre territoire. Vous pourrez les découvrir au fil des pages de ce numéro spécial.

Notre Communauté de communes va continuer sa mutation pour améliorer chaque jour les services qui vous sont rendus et en créer de nouveaux en lien étroit avec les communes.

Nous avons mis en place un Plan Local d'Urbanisme intercommunal là encore construit avec l'ensemble des communes qui auront à se prononcer sur celui-ci pour préparer l'avenir, pour adapter notre territoire aux mutations en cours et pour accueillir de nouvelles populations.

Je n'oublie pas les mois difficiles que nous venons de passer avec cette crise sanitaire sans précédent qui a bousculé nos certitudes, nos habitudes mais les missions essentielles qui sont les nôtres ont été assurées.

Le monde économique a été sérieusement ébranlé par cette crise, c'est pourquoi la Communauté de communes a signé une convention avec la Région et s'est engagée financièrement pour soutenir les commerçants, les artisans et les professionnels du tourisme. Vous trouverez dans cette édition le lien pour pouvoir déposer votre demande si vous êtes en difficulté.

Le Conseil communautaire a aussi dans ce cadre approuver ma proposition de subventionner les communes à hauteur de 320.000 € au total par le biais d'un fonds de concours pour favoriser l'investissement tout en privilégiant les entreprises du secteur afin d'aider à relancer l'économie locale.

Nous avons tous l'espoir que la situation s'améliore dans les mois qui viennent, tous les élus et moi-même avons, quant à nous, le devoir de faire évoluer, transformer ce pays pour toujours y bien vivre.

Marc MAISONNEUVE
Président de la Communauté de communes
Sumène Artense

Pour vous tenir informé sur l'actualité de la CCSA :

www.sumene-artense.com /

Communauté de communes Sumène Artense
Etablissement Public de Coopération Intercommunale
Président : Marc MAISONNEUVE
Siège social : 23 bis Place de l'Église
15270 Champs-sur-Tarentaine – Marchal
Directeur de la publication : Marc MAISONNEUVE
Responsable de la rédaction : Paul LEVERBE
Rédaction : Services Culture, Communication, Oc'Théa
Impression : L'imprimerie de Bort – 93 avenue de la Gare 19110 Bort-les-Orgues – 499 279 610 00012
Date de parution : Septembre 2020
Dépôt légal : Septembre 2020 / ISSN : 2650-0647
Crédits photos : Communauté de communes Sumène-Artense
Tirage : 4510 exemplaires – Imprimé sur papier recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique.
contact@sumene-artense.com / 04 71 78 72 55

SOMMAIRE

ÉLECTIONS
Présentation des nouveaux élus - p.3

FINANCES
Budgets 2020 : des conditions exceptionnelles p.7

HABITAT
OPAH : Informations concernant l'opération et permanences d'Oc'théa - p.8

CULTURE
Exposition sur la Piste Verte : "Gratter l'Obscurité" par Nicolas Savoye - p.8

SERVICES DE LA CCSA

Siège administratif 04 71 78 72 55
23bis place de l'Église
15270 Champs-sur-Tarentaine
contact@sumene-artense.com
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

- **Direction Générale des Services**
  Développement du territoire et économique
- **Direction Services Développement**
  Tourisme, Assainissement, Natura 2000, GEMAPI
- **Direction Services de Proximité**
  Culture, Animation sociale et sportive, MSAP
- **Service Communication**
- **Service Informatique**

Services techniques 04 71 40 62 66
21 rue du Calalet
15240 SAIGNES
contact@sumene-artense.com
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

- **Direction Services Ressources**
  RH, Finances, Services techniques
- **Service de Portage des repas**
- **Services Assainissements collectif et individuel**
- **Service Natura 2000 - GEMAPI**
- **Service Ordures Ménagères et PAV**
- **Service Transports scolaires**

Le Président et les Vice-présidents

Président

Marc MAISONNEUVE
Maire de Bassignac

1er Vice-président
Finances

Alain DELAGE
Maire d'Ydes

2ème Vice-président
Environnement, cadre de vie et mobilités

Éric MOULIER
Maire de Saignes

3ème Vice-président
Culture et patrimoine

Stéphane BRIANT
Maire d'Antignac

4ème Vice-président
Promotion du tourisme, dont la gestion de l'office de tourisme

Daniel CHEVALEYRE
Maire de Champs/Tarentaine-Marchal

5ème Vice-président
Action sociale, logement et nouvelles compétences

Jean-Pierre GALEYRAND
Maire de Champagnac

6ème Vice-président
Économie

Christophe MORANGE
Maire de Madic

7ème Vice-président
Développement touristique

Pascal LORENZO
Maire de Lanobre

Le bureau

Le bureau est composé du Président et des Vice-présidents ainsi que 8 conseillers communautaires.

Fabien HUSSER
Maire de Beaulieu

Philippe DELCHET
Maire de La Monselie

Jean-Michel HOJAK
Maire du Monteil

Alain COUDERT
1er adjoint de Saint-Pierre

Bertrand FORESTIER
Maire de Sauvat

Joëlle NOËL
Maire de Trémouille

Fabrice MEUNIER
Maire de Vebret

Catherine MAISONNEUVE
Maire de Veyrières

Le Conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé du Président et des Vice-présidents, des 8 conseillers communautaires membres du bureau et de 18 conseillers communautaires titulaires (et 10 conseillers communautaires suppléants).

Antignac

Conseillère communautaire suppléante

Sylvie ERCKELBOUDT-COURAGEUX

Bassignac

Conseillère communautaire suppléante

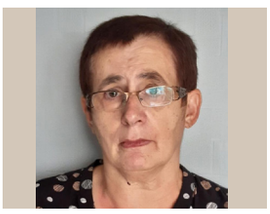

Marie-Claude LUC

Beaulieu

Conseiller communautaire suppléant

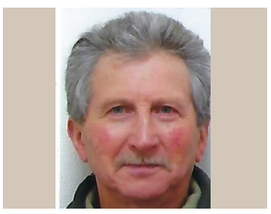

Gérard TOURNADRE

Champagnac

Conseillère communautaire

Maryse MAZEIRAT

Conseiller communautaire

Patrick BORNET

Conseiller communautaire

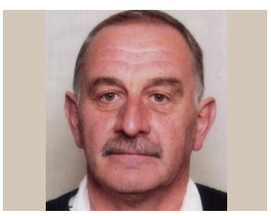

Serge DELMAS

Champs-sur-Tarentaine-Marchal

Conseillère communautaire

Martine MONCOURIER

Conseiller communautaire

Bernard LACOUR

Conseiller communautaire

Thierry FONTY

Lanobre

Conseillère communautaire

Brigitte CLAUDEL

Conseiller communautaire

Philippe VIALLEIX

Conseillère communautaire

Johane GRANDSEIGNE

Conseiller communautaire

Gustave GOUVEIA

La Monselie

Conseiller communautaire suppléant

Raphaël MIALOU

Le Monteil

Conseiller communautaire suppléant

Lionel MONTEIL

Madic

Conseillère communautaire suppléante

Mireille LEYMONIE

Saignes

Conseillère communautaire

Catherine BARRIER

Conseiller communautaire

Franck BROQUIN

Saint-Pierre

Conseiller communautaire suppléant

Jean-Paul MATHIEU

Sauvat

Conseillère communautaire suppléante

Françoise GILLES

Trémouille

Conseillère communautaire suppléante

Christiane SERRE

Vebret

Conseiller communautaire

Philippe DAUPHIN

Veyrières

Conseillère communautaire suppléante

Marie-Pierre BABUT

Ydes

Conseiller communautaire

René BERGEAUD

Conseillère communautaire

Clothilde JUILLARD

Conseillère communautaire

Marie-Ange FLEURET-BRANDAO

Conseiller communautaire

Bernard BOUVELOT

Conseillère communautaire

Céline BOSSARD

Le Conseil communautaire était appelé à se prononcer sur 7 budgets primitifs 2020 le 30 juillet dernier :

- **Budget général de la Communauté de communes**
- **Budget des Ordures ménagères**
- **Budget du SPANC**
- **Budget de la ZA intercommunale d'Ydes**
- **Budget de la zone Ydes Nord**
- **Budget de la zone du Péage de Lanobre**
- **Budget de la zone de Larnié de Lanobre**

L'ensemble des budgets représente la somme en dépenses et recettes de plus de 13,5 millions d'euros.
Comme l'a dit M. Alain Delage, 1er vice-président en charge des finances : « Il ne me semble pas inutile ici de rappeler les conditions exceptionnelles pour adopter ces budgets que ce soit pour la période :

- En juillet au lieu du mois d'avril,
- Des incertitudes qui pèsent sur nos ressources, si ce n'est en 2020, la question sera bien plus prégnante en 2021 voire 2022. Les dernières annonces de l'Etat quant à des réductions d'impôts notamment sur la CVAE ou la CFE, ressources qui seront déjà fortement impactées par la crise du COVID, ne peuvent qu'inciter à la prudence. »

Il annonçait également que les taux d'imposition de 2019 étaient reconduits à l'identique en 2020.
« Pour autant, si l'avenir est incertain, » continuait M. Alain Delage, « la situation est saine et nous permet d'envisager de continuer à agir fortement pour aménager et développer notre territoire. D'autant que nous avons un endettement proche du zéro. Alors certes, il n'est pas facile de lancer de grands projets alors que plus de la moitié de l'année est déjà passée mais il reste des projets à terminer et d'autres à commencer ».

Le Budget Primitif de la Communauté de communes s'équilibre à 7.564.137,48 € en fonctionnement.
Ce budget est par rapport à 2019, en augmentation de 360.282,65 € soit + 5% :
Les recettes fiscales progressent de 67.891 € du fait d'une hausse des bases et d'un excédent reporté en hausse de 296.327,95 €.
Les dépenses progressent elles aussi du fait notamment de la réserve faite en dépenses imprévues comme l'autorise exceptionnellement la loi pour 2020 jusqu'à hauteur de 15 % au lieu de 7%. Les effets de la crise sont délicats à anticiper. Il convient de retracer avec précision l'information sur les dépenses supplémentaires ou exceptionnelles et préparer des scénarios budgétaires en recettes avec des baisses plus ou moins importantes. Cette réserve représentant environ 10% de notre budget soit 600.000 € permettra d'ajuster celui-ci en cas de besoin.
D'ores et déjà les mesures prisent dans le cadre de la crise de la COVID 19 se chiffrent à plus de 50.000 € entre les protections nécessaires du personnel et les nettoyages et désinfections des locaux accueillant du public.

L'autofinancement reste le maître mot puisque plus de 780.000 € sont destinés à financer les opérations d'investissement.
En investissement, il n'y aura aucun recours à l'emprunt pour financer les 2.662.139 € de dépenses d'investissement.
C'est un budget qui prévoit également un fort soutien aux communes par le biais de fonds de concours à hauteur de 370.000 € au total dont 320.000 € rien que pour cette année 2020.
Marc Maisonneuve, Président de la CCSA, a souhaité proposer aux Conseillers communautaires de réserver une enveloppe de 320.000 € pour les fonds de concours à attribuer aux 16 communes pour l'exercice 2020, selon une répartition identique pour chaque commune soit 20.000 € par commune pour financer des projets à hauteur de 50%.
M. le Président a proposé un engagement moral pour que ces investissements profitent au secteur local, pour les achats de matériel à des fabricants français ou européens considérant qu'il convient d'accompagner l'ensemble des communes membres dans leurs investissements pour relancer le secteur économique sur le territoire.
Ce sont aussi 83.000 € qui sont fléchés pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, cet argent sera versé directement aux propriétaires bailleurs ou occupants qui auront entrepris des travaux correspondant aux critères fixés par les services de l'État.
Près de 180.000 € sont prévus pour l'aide au secteur économique et agricole que ce soit sous forme d'aides à l'investissement ou par le biais de la participation au Fonds Région Unie pour venir en aide aux acteurs du tourisme, aux microentreprises et associations du territoire suite à la crise de la COVID 19. La CCSA participe à ce fonds à hauteur de 4 € par habitant. Pour plus d'informations : https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/352/289-etre-finance-en-sortie-de-crise-covid-19-avec-le-fonds-d-urgence-tourisme-tourisme.htm
Les projets d'investissement sont nombreux :

- Extension de la pépinière d'entreprises,
- Développement de la Piste Verte,
- Mise en accessibilité de la base de Lastioulles avec pour but l'obtention du label « tourisme et handicap » en plus du pavillon bleu,
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- Entretien du patrimoine immobilier.

Le budget a été adopté par 32 voix Pour et 1 abstention.

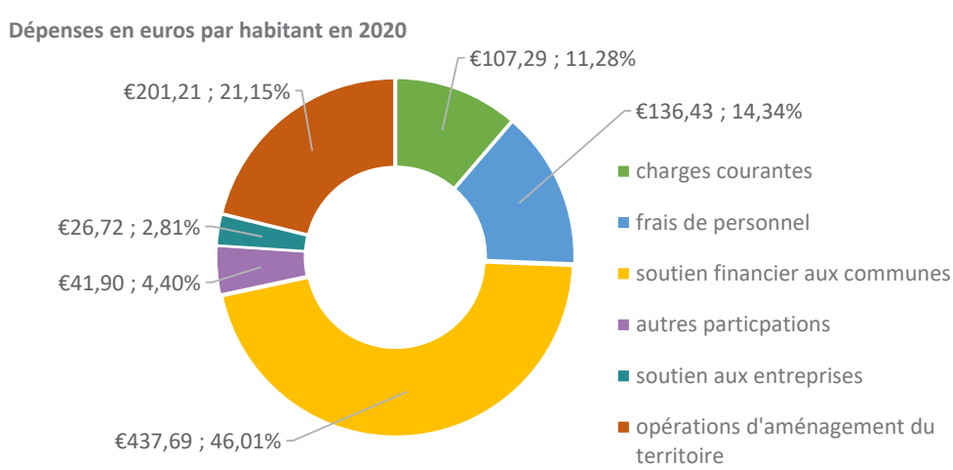

HABITAT | OPAH : Informations concernant l'opération et permanences d'Oc'Théa

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a débuté officiellement le 1er juillet 2020, date de signature de la convention avec Mme le Préfet du Cantal. La Communauté de communes a chargé le bureau d'étude Oc'théa du suivi et de l'animation de cette opération.

Ce service gratuit, va permettre aux propriétaires occupants ou bailleurs (sous certaines conditions) de bénéficier d'aides pour :
- La rénovation énergétique
- L'adaptation du logement
- L'habitat dégradé
- La production de logement locatif.

POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Quelles conditions ?

- Etre propriétaire ou usufruitier du logement.
- Occuper le logement à titre de résidence principale.
- Remplir des conditions de ressources.
- Le logement doit avoir plus de 15 ans.

Quels travaux ? Tous les travaux concernant les économies d'énergie si gain énergétique à minima de 25% (isolation, moyen de chauffage, menuiserie ...), avec une bonification de subventions au-delà de 35%.
- Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier, ...).
- Travaux de lutte contre l'habitat dégradé.

Quels avantages ?
- Des conseils personnalisés
- Un accompagnement sur mesure
- L'amélioration de votre logement
- Des aides exceptionnelles

POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Quelles conditions ?
- Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- Le logement sera conventionné pendant 9 ans.
- Etre propriétaire privé ou être un copropriétaire bailleur (SCI ...).
- Le logement de l'immeuble doit être occupé en résidence principale.

Quels travaux ? Tous les travaux concernant les économies d'énergie si gain énergétique à minima de 35% (isolation, moyen de chauffage, menuiserie ...) et le classement énergétique en D.
- Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier, ...).
- Travaux de lutte contre l'habitat dégradé, mise aux normes.

Quels avantages ?
- Défiscalisation possible des loyers (intermédiation locative, ...)
- Valorisation de vos logements locatifs
- Une équipe locale à votre disposition
- Des conseils gratuits et personnalisés

LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR DES ARTISANS RGE (FOURNITURE ET POSE) ET NE DOIVENT PAS AVOIR COMMENCÉS AVANT LES ACCORDS DE SUBVENTIONS.

PERMANENCES

Permanence mensuelle à la MSAP à Ydes chaque 1er mardi du mois de 10h00 à 12h00.

Permanences dans vos communes, pour plus de renseignements, contactez un conseiller habitat :

Florence BAPTISTE
07.50.59.91.27- habitat15@octeha.fr

Victoria CERDAN
07.50.56.69.44 - Habitatcantal@octeha.fr

CULTURE | Exposition sur la piste Verte : " Gratter l'Obscurité" par Nicolas Savoye

Nicolas SAVOYE, artiste plasticien bidouilleur, souhaitait depuis quelques temps travailler sur l'illustration et cette opportunité lui a été proposée par la CCSA en 2020, grâce à une résidence mission de 2 mois.

De cette résidence est née l'histoire dessinée "Gratter l'Obscurité".
L'artiste a voulu, à travers le dessin, faire ressortir les traces du passé minier du territoire, si présent le long de la voie verte. Il a imaginé, une aventure, un récit bouleversant de poésie et d'imaginaire que chacun peut s'approprier à sa manière.

L'exposition a été inaugurée le 31 juillet 2020 et restera visible jusqu'en juin 2021.

L'artiste partira à la rencontre de la population à travers des ateliers mis en place prochainement.

Exposition proposée dans le cadre d'une résidence mission sur le territoire de la Communauté de communes Sumène-Artense. Cette résidence est inscrite dans le cadre de la convention d'éducation artistique et culturelle et bénéficie des financements de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Communauté de Communes Sumène-Artense